



Vie scolaire : 3 février Toutes et tous en grève

pour nos conditions de travail
pour nos rémunérations

Sous-effectifs, tâches multiples, horaires de travail exponentiels dépassant les 40 heures semaines pour un temps plein, conditions d'exercice dégradées, absence de perspective, CDI aléatoire, pouvoir d'achat en berne... la réalité de la vie des AED.



Une précarité institutionnalisée

Le SNES et la FSU ont porté la voix des AED pour l'élaboration d'un cadre de gestion académique et la mise en œuvre d'une grille d'avancement des AED avec la reconnaissance des années de CDD. Sauf que le travail sur ce cadre de gestion est au point mort et la mise en œuvre d'une grille de rémunération est reportée *sine die*, du fait de l'absence du budget nécessaire !

Depuis le 1^{er} janvier, les AED en CDD touchent une compensation pour atteindre le SMIC. Après 6 années d'expérience, les AED cdisé·es perdent toujours chaque année du pouvoir d'achat et vont rapidement se retrouver au SMIC si une revalorisation urgente n'a pas lieu.

Pour les AED, le SNES-FSU revendique :

- le respect des missions des personnels de vie scolaire (AED et CPE) ;
- la création des postes d'AED ;
- la création d'une grille nationale de progression salariale à l'ancienneté, dès la première année de CDD, et un minimum de 1850 euros net par mois ;
- la baisse du temps de travail à 24h semaine et une organisation permettant de concilier poursuite d'études/recherche d'emploi, formation et mission d'AED ;
- la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique de 3 ans ;
- la création de brigades de remplacement pour assurer les remplacements ;
- l'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service.

Protection sociale complémentaire, indemnité REP/REP+, guide des droits, action sociale, toute l'actualité sur grenoble.snes.edu/-aed-avs-aesh-



**LE 3 FÉVRIER, JOUR DU CSA ACADEMIQUE, GRÈVE DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES
RASSEMBLEMENT À 13H DEVANT LE RECTORAT**